28 Journal Historique sur les ordinaires avant de pouvoit convenir, qu'il setoit permis à l'Empereur de prendre possession d'un bien qui sui apartenoit par les Trai, tez. Un Politique sur ce sujet a compaté les Republiques en géneral aux Congregations Religieuses; disant que les unes & les au-

3. Religieules; difant que les unes & les au-5, tres n'abandonnent pas aifément ce qu'elles.

9, ont une fois en leur possession, coucluant de là 2, qu'il est plus sûr & plus aisé de traiter.

2) avec un Etat Monarchique qu'avec un Etat

" Republiquain.

Quoi qu'il en soit, ces Conserances se terminorent le 15. Novembre; nous en raporterons les conditions dans un autre endroit: mais en atrendant il me sera, peut être, permis de remarquer que Mrs les Hollandois se sont fort agueris; car si autrefois ils craignoient le woisenage des Troupes du Roi Philippe sur les Frontieres du Brabant Elpagnol, (parce qu'il étoit Prince du Sang de France; ) ils n'aprehendent plus d'être voifees de la France fur la Sambre, l'Escaut, & la Lis, puis qu'ils veulent voisener avec eux par le moyen de Namur, Tournay, Menin, Yores, &c. qui les aproche plus de Paris qu'ils ne l'étoient avant la guerre. S'ils avoient si fort craint ce fâche x voi-Gnage, autant qu'on aff croit de le publier, ils auroient, sans doute, éxigé que les Imperiaux eusent occupé ces Places, pour les gagantir du prétendu danger.

Ensia cette Barriere tant desirée a été conclué à Anvers, & les Hol'andois doivent se seavoir bon gré d'avoir resulé à Gertraydemberg les offres de Paix qui leur surent faites, puisque nonobstant les dépenses qu'ils firence les deux Campagnes suivantes, & leurs pertes à Denain, ils en ont été bien dédommagez